commune d'Illiers Combray

VILLE MUSE DE MARCEL PROUST

Petites Cités de Caractère

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ! WWW.ILLIERS-COMBRAY.COM

11, rue Philebert Poulain
28120 Illiers-Combray
02 37 24 00 05
contact@illiers-combray.com

AUTORISATION MUNICIPALE

Nous, Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray, autorisons l'installation du Trail Contre le Temps Perdu organisé par le Président du Comité des fêtes le Samedi 23 novembre 2024 au complexe Jean Moulin, sur le plateau sportif et diverses rues à Illiers-Combray.

Nous vous demandons de vous conformer :

- au code pénal articles L321-7, L321-8, R321-1 à R321-12 modifiés par le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 et R633-1 à R633-5 ;
- au code du commerce articles L310-2 et L310-5 modifié par la loi LME n°2008-776 du 4 août 2008, articles R310-8, R310-9, R310-19 modifiés par le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, arrêté du 9 janvier 2009

pour l'installation du Trail contre le Temps Perdu.

Fait à Illiers-Combray, le 18 novembre 2024
Marie-Claude FRANÇOIS
1ère adjointe au Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY